

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

222x25

FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES **POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE** **AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS**

En application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé afin de désigner des prestataires pour la fourniture de denrées alimentaires pour les services de restauration collective.

L'objectif est de privilégier les produits de saison, les produits portant un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), les labels, l'agriculture biologique, le circuit court ou tout autre mode de valorisation.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre le 01/01/2026 et s'achève le 31/12/2026 et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 10.11.2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOT	Désignation	Entreprise attributaire	Montant maximum HT
1	Épicerie et boissons standards ou éco responsables	POMONA EPISAVEURS 84130 LE PONTET	150 000,00 €
2	Surgelés standards ou éco responsables	SYSCO FRANCE 46200 SOUILLAC	200 000,00 €
3	Produits laitiers, BOF et traiteur standards ou éco responsables	PASSION FROID 13791 AIX-EN-PROVENCE	200 000,00 €
4	Fruits et légumes frais	PLDP LOCALIZZ 13290 LES MILLES	200 000,00 €
5	Viandes fraîches et charcuteries standards ou éco responsables	SOFAC 13190 ALLAUCH	200 000,00 €
6	Épicerie Bio	BIOCOOP RESTAURATION 35190 TINTENIAC	30 000,00 €
7	Surgelés Bio	SYSCO France 46200 SOUILLAC	35 000,00 €
8	Produits laitiers Bio	TRANSGOURMET OPERATIONS 68970 GUEMAR	40 000,00 €
9	Œufs frais Plein air Bio	PLDP LOCALIZZ 13290 LES MILLES	35 000,00 €
10	Produits en circuit court - Développement durable	PLDP LOCALIZZ 13290 LES MILLES	25 000,00 €

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique, à signer et à exécuter les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter les accords-cadres avec les sociétés :

- POMONA EPISAVEURS
- SYSCO France
- PASSION FROID
- PLDP LOCALIZZ
- SOFAC
- BIOCOOP RESTAURATION
- TRANSGOURMET OPERATIONS

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront inscrits au budget de fonctionnement

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE 0

ABSTENTION : 7 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – MELCHIONNE DELAVEAU
– SCAMARONI – GORLIER LACROIX - LONG

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL